



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

*42<sup>me</sup> Session, du 10 au 14 mars 2025*

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
DE L'ENSEIGNEMENT,  
DES AFFAIRES CULTURELLES,  
DE LA FRANCOPHONIE  
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

**MEMBRES DE LA COMMISSION**

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Samy AHMAR  
Monsieur Ghassan AYOUB  
Monsieur Olivier BERTIN  
Monsieur Martin BIURRUN  
Madame Ellen BOUVERET  
Monsieur Frédéric CHAUVEAU  
Monsieur Alexandre COL

Madame Marie-Christine KLISS  
Madame Stéphanie LE VAILLANT  
Madame Amelie MALLET  
Monsieur Olivier PITON  
Madame Denise REVERS-HADDAD  
Madame Ana SAINT-DIZIER  
Monsieur Olivier SPIESSER

## Table des matières

<b>Introduction</b> : une session marquée par le lancement des assises de la protection sociale et par la remise des palmes de l'enseignement français à l'étranger.....	3
<b>1. Assises de la protection sociale des Français de l'étranger</b> : .....	4
Audition conjointe de la Direction générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) par la Commission chargée des affaires sociales et par la Commission chargée de l'enseignement.....	4
<b>2. Auditions sur la Francophonie</b> .....	10
2.1. Audition de M. Paul RONDIN, Directeur de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts .....	10
2.2. Audition de M. Thani MOHAMED-SOILIH, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux.....	15
<b>3. Auditions sur l'enseignement</b> .....	17
3.1. Les opérateurs privés de l'enseignement français à l'étranger : .....	17
3.1.1. Audition de M. Jonathan DERAÏ, directeur des relations institutionnelles et innovations du groupe Odyssey.....	18
3.1.2. Audition de Mme Lamia OUTGENZA, directrice générale de l'International Education Group ou IEG .....	20
3.2. La Direction générale de l'AEFE : situation du réseau et aide à la scolarité .....	23
3.2.1. Audition de Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE, sur la situation du réseau en mars 2025 et .....	23
3.2.2. Mme Myriam LOURY, Sous-directrice chargée de l'aide à la scolarité : bilan bourses et AESH	28
<b>4. Résolutions</b> .....	31
<b>ENS/N°1/03.2025 – Participation des CFDE aux Conseils d'établissement des partenaires</b> .....	31
<b>ENS/N°2/03.2025 – Bornage des détachements des personnels AEFE</b> .....	33
<b>ENS/N°3/03.2025 – Mixité sociale dans le réseau scolaire de l'AEFE</b> .....	35
<b>Conclusion</b> : Perspectives pour les prochaines sessions .....	37

=====

## **Introduction** : une session marquée par le lancement des assises de la protection sociale et par la remise des palmes de l'enseignement français à l'étranger

Cette 42<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger aura d'abord été marquée par le lancement des Assises de la protection sociale, démarche dans laquelle notre Commission s'inscrit pleinement pour travailler sur le volet de l'aide à la scolarisation des enfants français établis hors de France, sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap et plus globalement sur la question de la mixité sociale dans nos établissements. Dans un contexte marqué simultanément par la hausse des frais de scolarité et la baisse du nombre d'élèves boursiers, il convient de s'interroger non seulement sur ce que deviennent les élèves français qui ne bénéficient plus de bourses et sur les nécessaires évolutions du dispositif d'aide à la scolarité mais peut-être aussi, plus globalement, sur l'utilisation des crédits budgétaires qui soutiennent l'enseignement français à l'étranger, crédits dont la répartition entre établissements apparaît trop souvent opaque et inéquitable.

Cette session aura aussi été illuminée par la superbe soirée de remise des palmes de l'enseignement français à l'étranger, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à l'initiative de la sénatrice Samantha CAZEBONNE. Cette cérémonie a magnifiquement mis en valeur la diversité des établissements du réseau et les multiples talents qui se cultivent et s'épanouissent dans nos écoles. Dans le domaine de la solidarité, de l'engagement, de l'inclusion, de la résilience de nos communautés éducatives, nos élèves, leurs parents, leurs formidables enseignants et les personnels du réseau ont partagé des témoignages particulièrement forts venus du Liban, d'Amérique latine ou de Madagascar et d'Ukraine, où l'école continue dans les abris souterrains sous les bombes.

Notre Commission a concentré ses auditions sur deux thèmes : la Francophonie et l'Enseignement. Après avoir eu le privilège de visiter, en octobre dernier, la Cité internationale de la langue française à Villers Cotterêts, nous avons eu le plaisir d'accueillir son Directeur, Monsieur Paul RONDIN, qui nous a brillamment exposé l'ambition réellement internationale qu'il donne à cette Cité : non pas un musée mais un projet vivant et évolutif qui ne demande qu'à se déployer dans le monde par divers relais auxquels nous pouvons nous aussi contribuer à travers le réseau scolaire et culturel français ou en partenariat avec des institutions et des initiatives locales de nos pays de résidence. En point d'orgue de nos travaux sur la Francophonie, nous avons eu l'honneur de recevoir le Ministre délégué chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux, M. Thani MOHAMED SOILHI qui nous a brossé un panorama très complet des enjeux concrets après le sommet de l'OIF en octobre 2024.

Sur l'enseignement, nous avons reçu deux représentants d'opérateurs privés de l'enseignement français à l'étranger, Odyssey et IEG, puis la Direction générale de l'AEFE avec laquelle nous avons fait un point global de la situation du réseau qui poursuit sa croissance avec 400 000 élèves dans les 600 établissements homologués. L'AEFE a ensuite présenté tableau plus détaillé de l'évolution des Etablissements en gestion directe (EGD) et des dynamiques contrastées selon les zones géographiques.

Notre semaine s'est achevée par une concertation sur les orientations de nos travaux pour les deux prochaines sessions, présentées en conclusion du présent rapport.

=====

## **1. Assises de la protection sociale des Français de l'étranger :**

Audition conjointe de la Direction générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) par la Commission chargée des affaires sociales et par la Commission chargée de l'enseignement.

Après l'ouverture par le Président de la Commission des Affaires sociales, M. Florian BOHEME, celui de notre Commission, M. Jean-Hervé FRASLIN a introduit ce thème en rappelant que :

- La question de l'aide à la scolarité, des bourses scolaires et du financement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap est chère à notre Commission et que nous avons souhaité, dès le début de notre mandature, mener une étude en début de mandat qui n'a pu être lancée du fait de l'impossibilité d'accéder aux données de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger selon l'administration centrale. Nous regrettons ce blocage qui nous a empêché de conduire des analyses qui auraient été utiles à tous : parents, écoles, élus et décideurs publics ;
- Le rapport que, selon la loi de 2022, l'AEFE devrait produire sur la mixité sociale dans les établissements du réseau n'est pas encore disponible en mars 2025 ;
- Le nombre de boursiers a chuté de 25 000 élèves au début de notre mandat à 20 000, ce qui se traduit par une sous-utilisation des crédits du programme budgétaire 151 accordés à l'aide à la scolarité.

Cette tendance interroge : que deviennent les enfants dont les familles ne demandent plus de bourses scolaires ? Une analyse approfondie s'avère nécessaire pour caractériser le profil de ces familles qui renoncent à demander des bourses et pour connaître les motifs et les conséquences de leurs choix. Est-ce une question de lourdeur des frais de scolarité qui restent à leur charge quand elles n'obtiennent qu'une quotité partielle de bourses scolaires ? Est-ce une préférence pour un autre système d'enseignement au détriment de l'enseignement français à l'étranger ? Est-ce le choix d'un enseignement public local, souvent gratuit, qu'il offre ou non une possibilité d'enseignement en langue française ou de préparation d'un double diplôme, local et français ?

Telles sont les questions, les pistes d'analyse sur lesquelles nous invitons l'AEFE à travailler, en lien avec le réseau consulaire. Les résultats de cette analyse pourraient alors nourrir l'évaluation de cette politique publique et alimenter la réflexion pour son amélioration au sein des Conseils consulaire, au sein de notre Assemblée ainsi qu'au Gouvernement et au Parlement. Cette analyse serait à différencier par zones géographique, par continent et mieux, par circonscription car il n'est pas certain que le dispositif actuel, qui se veut identique pour toute la planète, soit le plus pertinent. Des adaptations par régions du monde pourraient alors être envisagées, selon qu'existe ou non une offre locale d'enseignement qui peut satisfaire les familles françaises, y compris dans leur mobilité géographique et pour la préparation de leurs enfants à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur en France.

Des exemples ont été donnés en conclusion sur des contextes aussi différents que ceux des familles exerçant des activités économiques informelles en Afrique, sans fourniture possible de documents comptables ou fiscaux ou ceux des Etats unis d'Amérique où les plans de retraite par capitalisation, obligatoires par les salariés, sont malencontreusement pris en compte comme un « patrimoine financier » excluant les titulaires du dispositif des bourses scolaires, comme s'ils constituaient une épargne disponible pour payer les frais de scolarité, alors qu'ils ne peuvent pas être utilisés avant l'âge de la retraite.

Les Conseillers des Français de l'étranger, dans tous les Conseils consulaires, sont donc invités à formuler des propositions les évolutions, non seulement des instructions, mais plus globalement, de la politique de l'aide à la scolarité qui leur sembleraient souhaitables et raisonnables.

Chantal PICHARLES, élue en Grèce et membre de la Commission nationale des bourses, poursuit en

- soulignant que cette baisse du nombre de boursiers est un point préoccupant, qui résulte à la fois de l'évolution du profil des familles - avec moins d'expatriés de grands groupes et davantage de familles mixtes, enracinées ou nomades, mais sans soutien d'une entreprise française - et de la hausse constante des frais de scolarité, ce qui rend réducteur l'accès à l'enseignement français pour de nombreuses familles aux revenus modestes ou intermédiaires ;
- se félicitant des progrès accomplis pour l'inclusion des enfants en situation de handicap avec la prise en charge de leurs accompagnants (AESH) mais en rappelant qu'il existe des défis de taille concernant le cadre juridique, les paiements tardifs aux familles ou encore un budget insuffisant ;
- interrogeant la direction de l'AEFE sur les mesures qu'elle envisage pour redynamiser le dispositif d'aide à la scolarité dans le but d'atteindre un plus grand nombre de familles françaises pour donner accès à leurs enfants à l'enseignement français.

Claudia SCHERER EFFOSSE, Directrice générale de l'AEFE prend ensuite la parole et :

- indique que l'aide à la scolarité existait avant la création de l'AEFE et reprend les critères d'accès aux bourses ;
- rappelle le cadre juridique, les critères d'octroi, le cadre budgétaire à respecter, les modalités de versement : bourses versées aux établissements de façon générale via deux acomptes, en octobre puis en mars, dans un calendrier scolaire qui ne coïncide pas avec les années civiles et budgétaires ;
- apporte des données chiffrées qui expliquent la baisse du nombre de boursiers sur les derniers exercices par i) la baisse du nombre de demandeurs, ii) l'augmentation de la Contribution progressive de solidarité ou CPS, mesure de régulation budgétaire portée temporairement de 2 à 7 points de pourcentage pour les familles ne bénéficiant que d'une quotité partielle et iii) la hausse de l'IPPA qui exclut une partie des demandeurs.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant inscrit en LFI	125,5	115,5	110	110	105,3	105,3	104,8	95,5	105,8	119,5	111,5
Réserve légale	8%	8%	8%	3%	3%	4% + 2M€	4%	4%	6% avec 1% supplémentaire	5,50%	5,50%
	10	9,2	8,8	3,3	3,2	6,2	4,2	3,8	6,3	6,6	6,1
Crédits disponibles	115,5	106,3	101,2	106,7	102,1	99,1	100,6	91,7	99,4	112,9	105,4
Loi de finances rectificative et ajustements	-26	-19	-2	-4,7	-0,5	41,7	-0,5	-7,9	(N.C.)	(N.C.)	(N.C.)
Montant versé par la DFAE (bourses + AESH)	89,5	87,3	99,2	102,3	101,6	140,8	80,5	83,8	105,75 (avec obtention dégel)	107,6	

LFI : loi de finances initiale.

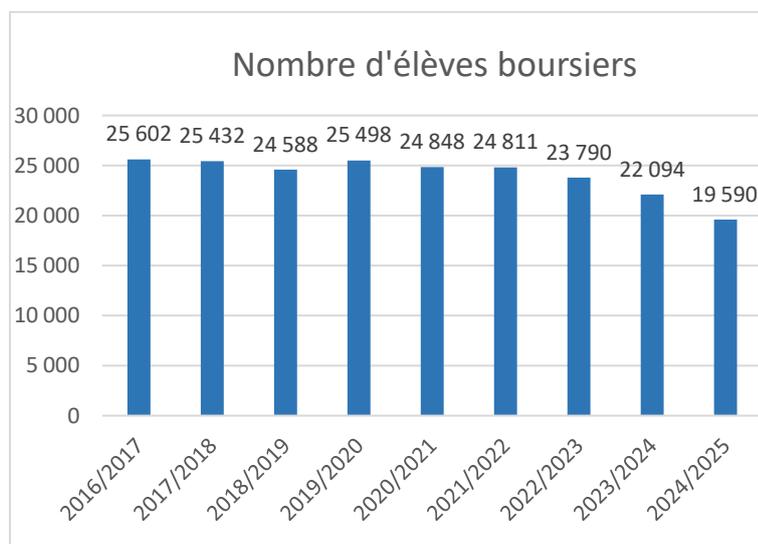
DFAE : Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui verse à l'AEFE les crédits destinés aux aides à la scolarité.

L'année 2020 est une année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire (Covid) : le dispositif de l'aide à la scolarité avait bénéficié d'une dotation exceptionnelle en loi de finances rectificative pour 41,7 M€.

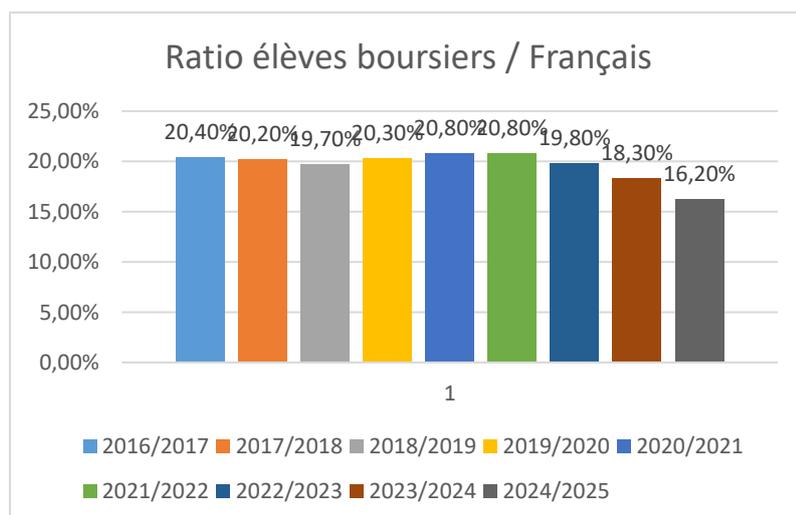
Un second tableau présente l'évolution des effectifs d'établissements homologués, d'élèves, d'élèves français et le nombre de boursiers dont ceux qui bénéficient de bourses à 100% et l'évolution des droits de scolarité, qui augmentent de manière accélérée ces deux dernières années :

Evolution du réseau de l'enseignement français à l'étranger depuis 2014									
Année scolaire	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre total d'établissements homologués	497	493	497	522	543	552	567	580	600
Nb total d'élèves	342 775	349 769	355 934	368 684	367 989	376 895	387 593	392 303	397 766
Dont élèves français	125 349	125 749	125 076	125 440	119 247	119 371	120 131	120 681	120 947
Nb d'élèves boursiers	25 602	25 432	24 588	25 498	24 848	24 811	23 790	22 094	19 590
Ratio élèves boursiers / français	20,4%	20,2%	19,7%	20,3%	20,8%	20,8%	19,8%	18,3%	16,2%
Boursiers 100%					11344	11628	11132	9469	8358
Droits de scolarités moyens pondérés	5 167 €	5 180 €	5 332 €	5 613 €	5 382 €	5 729 €	5 729 €	5 859 €	6 157 €

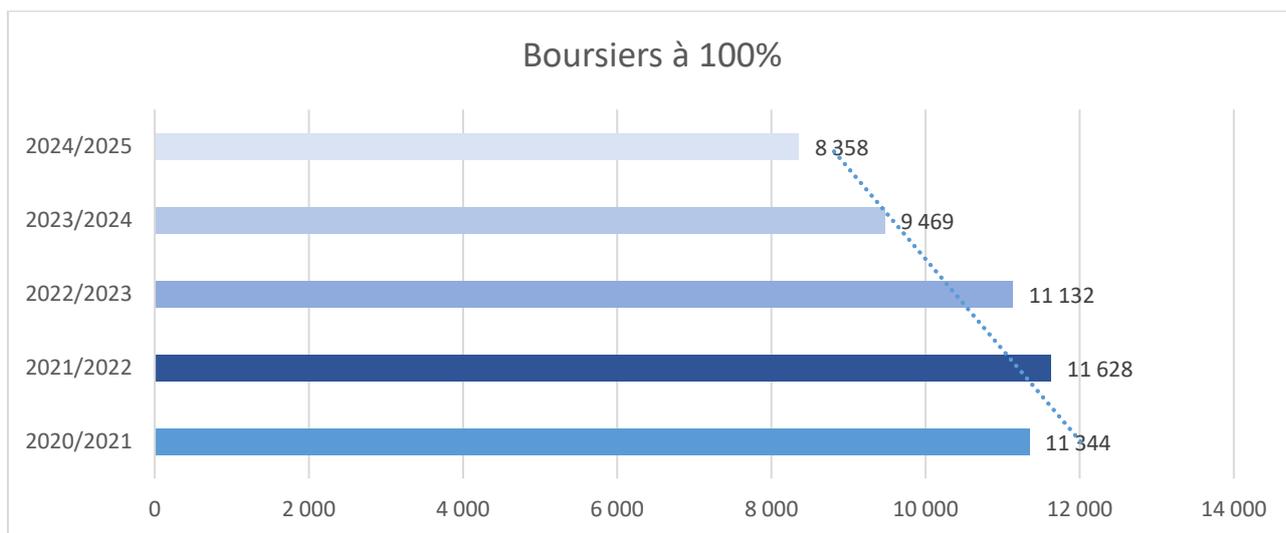
Le nombre total d'élèves boursiers est repris par le graphique suivant :



La proportion de ces élèves dans le total des élèves français diminue :



Enfin, la baisse du nombre d'élèves bénéficiant de bourses à 100% est également très nette, passant de 11628 en 2021/2022 à 8358 en 2024/2025, soit 3270 élèves en moins en 4 ans (- 28,1%).



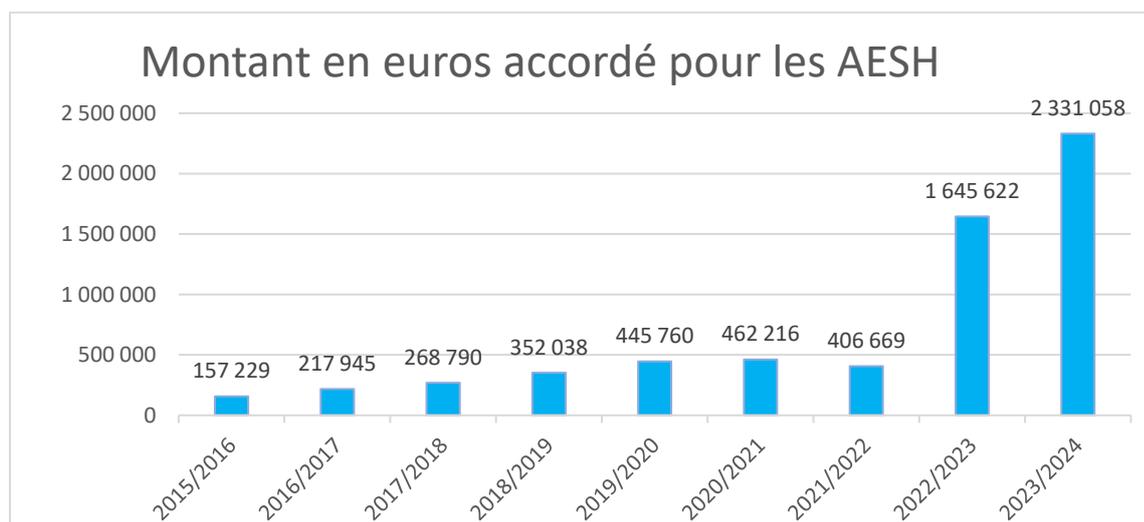
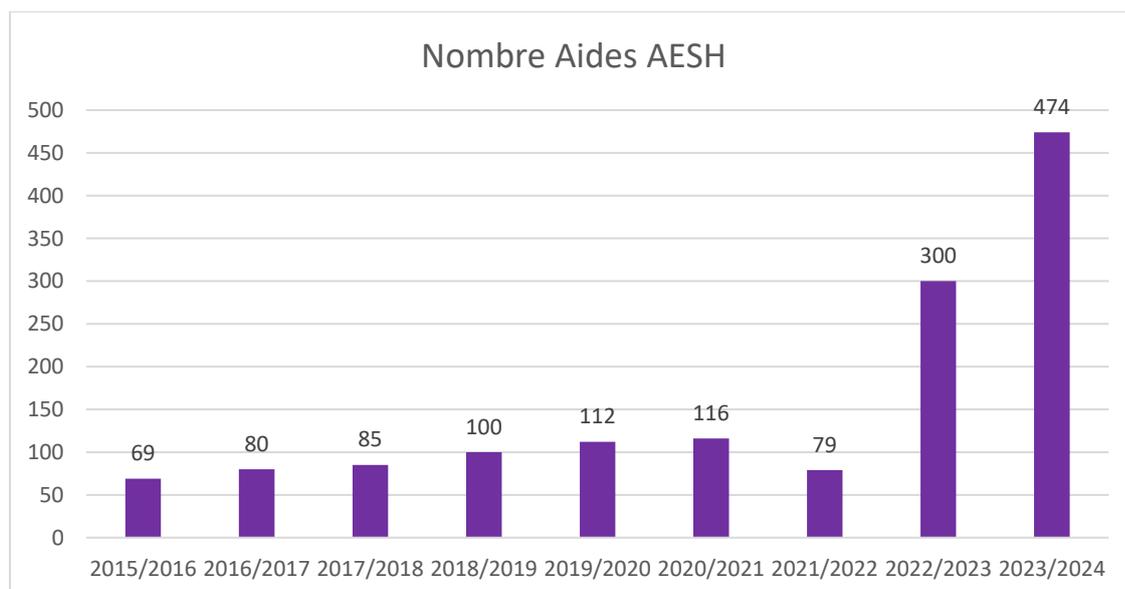
Selon la Direction générale de l'AEFE, la baisse du nombre d'élèves boursiers s'explique d'abord par le retour en France de nombreuses familles françaises après la crise sanitaire puis par l'application d'une Contribution progressive de solidarité (CPS) portée de 2 à 7% (2023-2024) et l'effet défavorable de la réforme de l'IPPA dans une majorité de pays. Cet indice est communiqué par la tutelle (DFAE) à l'AEFE qui ne fait que de l'appliquer.

Selon l'analyse de notre Commission cette baisse s'explique non seulement par les facteurs indiqués (hausse des frais de scolarité, CPS et IPPA) mais aussi par l'absence de révision du principal paramètre de l'équation de calcul des bourses scolaires : le quotient (revenu annuel par part) minimum au-dessous duquel les bourses sont attribuées à 100% est resté fixé à 3000 euros et le quotient maximum, au-dessus duquel les familles n'ont plus accès aux bourses scolaires, qui avait été révisé en 2017 sur proposition de notre Commission de 21 000 à 23 000 euros n'a connu aucune révision depuis cette date. Enfin, dans certains pays, les Consulats ont revu à la hausse les exigences de documents bancaires, comptables et fiscaux à fournir par les familles.

Concernant le financement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), Mme Myriam LOURY, Sous directrice de l'aide à la scolarité intervient de manière plus spécifique. Elle :

- rappelle i) le cadre juridique qui repose sur la loi de 2019 sur l'école inclusive applicable aux établissements du réseau AEFE, complétée par des circulaires postérieures, ii) les conditions d'accès (notamment la scolarisation dans un établissement homologué et une notification de la MDPH), iii) les modalités de versement (aux établissements qui les reversent aux familles), iv) un barème de rémunération est établi par circonscription consulaire ;
- souligne que la demande a considérablement augmenté en 2 ans pour atteindre 474 demandes satisfaites en 2024 (vs 300 en 2023), dont 60% concernent des élèves non boursiers ;
- revient sur les difficultés de l'an dernier avec la mise en place de SCOLAIDE puis la mise à disposition tardive des crédits budgétaires mais espère que cette nouvelle plateforme facilitera le traitement des dossiers par les postes consulaires.

L'évolution du nombre d'aides et celle du montant annuel de celles-ci est présentée en deux graphiques :



Le débat s'ouvre sur :

- La politique tarifaire des établissements qui est sous-jacente à celle des bourses. Est-il envisageable de fixer une trajectoire de droits de scolarité afin de contrôler le budget d'aide à la scolarité ?

Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE répond que bloquer les frais de scolarité n'est pas possible pour les établissements partenaires (les opérateurs ayant la main sur les frais de scolarité) ou conventionnés (les organismes gestionnaires sont responsables de leurs budgets) ni souhaitable pour les EGD même si, pour ces derniers, l'AEFE demande à ses provideurs et ses agents comptables secondaires de présenter une trajectoire pluriannuelle d'évolution des droits de scolarité.

Dans un contexte budgétaire où les subventions n'augmenteront pas dans les prochaines années alors que les charges augmentent, et notamment celle de la pension civile des personnels détachés, bloquer les frais de scolarité conduirait à se priver de toute capacité de financement de l'immobilier et des équipements.

- La reconduction automatique des bourses AESH pour les élèves porteurs d'un handicap permanent

L'AEFE indique qu'il n'y a pas d'automatisme mais qu'elle travaille sur l'accélération des procédures et un mécanisme de renouvellement simplifié.

- Le statut et la formation des accompagnants :

L'AEFE travaille sur le sujet au sein de l'OBEP (Observatoire des besoins éducatifs particuliers) pour proposer des conventions types et des modules de formation à distance, en cours de mise en place qui pourrait être proposée à tous les accompagnants.

- Le déploiement du logiciel SCOLAIDE dans les postes alors que l'outil n'est pas du tout au point :

L'AEFE demande de l'indulgence face aux difficultés rencontrées : l'outil antérieur, SCOLA, avait atteint ses limites et menaçait de s'effondrer. L'urgence imposait le déploiement immédiat du nouvel outil. L'équipe est pleinement mobilisée et a été renforcée récemment pour résoudre les nombreux bogues effectivement identifiés dans le réseau consulaire.

#### ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE

Revoir l'audition de la directrice générale de l'AEFE dans le cadre des assises

Diffusion en direct de la 42ème Assemblée des Français de l'Étranger - Jour 1

A partir de 7h46 minutes jusqu'à 9h30

<https://www.youtube.com/watch?v=WlaFFqXJ8yc&t=32898s>

=====

## 2. Auditions sur la Francophonie

2.1. Audition de M. Paul RONDIN, Directeur de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Mardi 11 mars 2025, de 10h00 à 11h00

### Introduction

La Commission exprime le grand plaisir qu'elle a éprouvé en visitant la Cité internationale de la langue française lors de la précédente session d'octobre 2024.

Cette Cité n'est pas un musée mais un projet vivant à envergure internationale.

Le qualificatif « international » caractérise la réalité de la Cité qui raconte l'aventure d'une langue qui s'est implantée sur tous les continents où elle continue chaque jour à se développer et parfois à se différencier. D'où l'idée qui a été émise du nom de « Cité des langues françaises », avec un pluriel marquant la diversification, idée qui n'a pas finalement pas été retenue.

Mais l'idée demeure et est magnifiquement illustrée par le « ciel lexical » de la verrière de la cour intérieure, mêlant des mots du français parlé dans l'Artois, dans la région Picarde, dans le Nord et d'autres régions françaises avec ceux qui ont été créés par les locuteurs québécois, africains, belges, caraïbéens, suisses, polynésiens ou indien-océaniques.



La langue française, comme le dit le Président de la République, n'appartient pas à la France mais au monde. Une langue dynamique porteuse de valeurs.

Le Français appartient à tous ceux qui le partagent, il faut le valoriser.

Si on sort du monde de la diplomatie où le Français semble parfois en recul, alors on peut se réjouir que, souvent, que la langue va bien.

Après la décolonisation, les pays qui avaient été sous administration française ont largement continué à utiliser le français. Ils n'ont pas besoin d'autorisation de la France et les fondateurs de l'organisation internationale de la Francophonie ont même parfois repris la célèbre phrase de Kateb Yacine : « **Le Français est notre butin de guerre** ».

La Cité de la Langue française, c'est un des châteaux de la Renaissance construit sur ordre de François 1<sup>er</sup>, voici 500 ans. Complètement en ruine, il a été restauré et est entré dans le giron des 110 monuments nationaux pour accueillir le Sommet de la Francophonie en octobre 2024.

En ce mois de mars 2025, la Cité a donc tout juste 16 mois d'existence.

### Sociologie des publics

Les deux premiers mois

Le public local, grâce à la francophonie, a redécouvert avec émerveillement son château. 70 % de public local.

Habituellement, les mois de janvier et février connaissent une fréquentation faible mais dès janvier 2024, le public national est venu consolider le public local. L'inauguration extrêmement médiatisée, a fait gagner un an à la Cité, auprès du public national. À partir du deuxième mois, un public international, non francophone a aussi été largement favorisé par les Jeux Olympiques.

Comment faire visiter une langue ? Comment ouvrir les portes à un public une langue étrangère sans que cela soit repris par les identitaires

C'est la première fois de l'humanité que nous pouvons visiter une langue. Mais il y a un autre musée, celui de la langue portugaise, au Brésil, source d'inspiration de la Cité.

La Cité est un établissement public et national sous tutelle du Ministère de la culture

Comme "les sociologues", "les critères géographiques " ont évolué avec un public asiatique très intéressé.

Public international : professeurs, étudiants, élèves, représentants diplomatiques, etc.

Comment faire venir les gens vers la langue ?

Par exemple en s'adressant aux jeunes avec des rappeurs pour leur dire d'être décomplexés et d'entrer avec leur propre culture dans cette Cité et leurs propres goûts, même si elle s'adresse aussi à d'autres publics avec des conférences savantes, en accueillant des artistes à résidence, des créateurs, artistes, chercheurs, spécialistes de l'apprentissage de la langue française à l'étranger.

### Événements et actions

Dans le cadre des Jeux olympiques, le passage de la flamme fut un moment important avec un impact médiatique. Mais il faut toujours relancer les actions.

Il y a des inclus culturels comme des exclus.

La Cité reçoit des visites d'intéressés pour des projets avec des répercussions.

L'Allemagne est inquiète. Que va devenir sa langue ? Comment et pourquoi ?

Pourquoi quelqu'un préfère-t-il mal s'exprimer en anglais plutôt que de parler dans sa langue locale.

Exemple : À Berlin, si vous parlez mal allemand tout de suite, ils répondent en anglais.

La Cité offre des ressources, les met à disposition des partenaires qui doivent gérer à l'étranger. Ces partenaires doivent chercher à devenir chacun un opérateur. La Cité lui fournit des ressources clef en main ou à développer, à enrichir, dans un réel partenariat.

La Cité a sur place des opérateurs publics mais aussi privés, des partenaires, qui obtiennent la dénomination "Cité internationale de la langue française".

Un programme de formation collaboratif permet de donner des cours avec les outils de la Cité.

Question de la commission sur la possibilité de faire une exposition itinérante internationale dans des écoles francophones et sections francophones d'établissements étrangers, etc.

Une exposition dans ce sens sera présentée à la Nouvelle Orléans dans les prochains jours.

Les pays n'ont pas la même capacité de développer une exposition.

Comment nous offrons une solution au déplacement de la Cité, avec des expositions itinérantes "Une chanson qui nous ressemble".

Et un recours à la dématérialisation. La Cité travaille sur des projets avec les Alliances Françaises. Les Instituts français, des événements comme Les micro-folies. Projections à l'international. Ce parcours dématérialisé sera au cœur de la stratégie internationale. Nous demandons à chaque partenaire et chaque opérateur de développer son programme.

La Cité a invité des référents du créole, qui vont participer avec des chercheurs de l'Amérique du Nord, la semaine prochaine à la Nouvelle Orléans. Une plateforme est prévue pour circuler. Il y a donc des partenaires qui reçoivent ces plateformes d'expositions immatérielles. Et pour cela, il y a une collaboration avec le Ministère délégué à la Francophonie et le Ministère de la Culture.

Pour monter un projet à Berlin tout marche bien, mais dans un pays comme le Liban ou autre ce n'est pas simple. Il y a plus de demande que ce que la Cité peut répondre.

Il y a eu des projets avec le Sénégal, Haïti, la Jordanie, les Émirats Arabes Unis, la Suisse, etc. Un séminaire en octobre au Brésil, parce qu'il y a la frontière entre le Brésil et la Guyane.

Il y a une résidence à la Cité.

Une action culturelle se développe vers les publics éloignés de la langue, jusqu'à l'illettrisme.

L'équipe de la Cité compte 35 personnes et si l'on compte les prestataires (sécurité, entretien, ménage, ...) le total s'élève à 80 employés.

### Sommet de la Francophonie

L'appétit de la francophonie internationale s'est développé avec la Cité internationale.

Nous avons quelques charges nouvelles. Et des idées de partenariat pour développer le Collège international à Villers-Cotterêts qui proposera plusieurs filières : professeurs, traduction, interprétation et traduction littéraire, etc.

La Cité accueille de nombreux professeurs de français dans le cadre des formations, des tables rondes ainsi que des « BELC » (Bureau d'Études des Langues et des Cultures) qui sont des formations reconnues internationalement pour les acteurs de la diffusion du français dans le monde : les enseignants de FLE (français langue étrangère) et de DNL (disciplines non linguistiques), les coordinateurs pédagogiques, les chefs d'établissement, etc. ...

### Aspect numérique :

#### **La Cité à l'ère du numérique**

ALT EDI est un laboratoire européen qui s'installe au sein de la Cité sur la diversité linguistique, financé par l'Europe, un laboratoire qui utilise pleinement l'intelligence artificielle.

Ce que nous revendiquons, c'est la diversité linguistique de l'Europe.

Orange et Airbus sont partenaires de ce Laboratoire, par exemple. La Cité embauche un fonctionnaire européen pour ce sujet.

Ce n'est pas dit que la Cité devienne un lieu de stockage de données. Ce n'est pas un lieu de ressource à ce sujet du stockage. D'autres établissements le font.

Interrogation de la commission sur l'enseignement français à l'étranger. L'utilisation de télé enseignement pour des enfants isolés.

Travailler avec la culture, l'éducation nationale, etc.

#### Particularité des relations avec le Ministère délégué à la Francophonie

La Cité a préparé avec l'OIF, un Sommet International de la Francophonie. Ils ont l'habitude de travailler avec cet organisme international. Cette relation là pour rédiger des chartes, des statuts, des réunions pour coordonner les instances précitées. La direction de la Cité alerte le Ministre chargé de la Francophonie sur différents sujets.

TV5 et France Médias Monde, réseau des Alliances Françaises, un réseau très hétérogène mais très efficace. C'est une question de faire savoir.

La Cité n'est pas l'opérateur international du Ministère des Affaires étrangères.

La question se pose sur la coordination des offres, des formations et les différents acteurs de la francophonie et de la langue française.

#### Résolutions précédentes :

1. Qu'un plan d'actions soit élaboré et mis en œuvre dans l'ensemble du réseau diplomatique, culturel et éducatif français pour élargir la communication afin de faire mieux connaître la Cité internationale de la langue française et de susciter des projets de voyage de découverte visant particulièrement les élèves des établissements scolaires et les professeurs de français et, plus largement, tous les acteurs et partenaires de ce réseau et de ce celui de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

À ce sujet, il y a un constat un besoin de coordination, la Cité peut accueillir mais ne pas financer tous les projets qui reçoivent.

2. Que la Direction de la Cité internationale de la langue française propose des partenariats adaptés à tous les acteurs de ces réseaux français et francophones à l'étranger que ce soit par des accès à distance, des visites virtuelles, des expositions temporaires itinérantes ou toute autre modalité qui pourrait être mise en œuvre.

#### Budget

A titre indicatif, le budget de la Cité est de cinq millions d'euros hors salaires.

Il est assez compliqué de déterminer le budget global en raison des fonctions de support mutualisées des Monuments nationaux.

Ressources : privatisation d'espace, billetterie, etc. Nous avons tellement d'activités et d'actions culturelles que nous pouvons plus privatiser.

Les ressources qui entrent au réseau de monuments historiques se partagent entre les monuments classés historiques (110).

## Vision à 10 ans

La vision à 10 ans, l'établissement de référence des langues dans le monde. Cela déclenche partout dans le monde des projets. Politiquement la langue c'est une des choses les plus efficaces. C'est un des plus importants sujets politiques aujourd'hui.

Le Français c'est une langue forte, la 5ème langue de l'humanité. La langue française peut réunir des minorités linguistiques et fédérer d'autres langues pour constituer une majorité en faveur de la diversité.

## Établissements français à l'étranger

La Cité a reçu déjà des établissements français à l'étranger : au moins 450 élèves reçus et 20 professeurs venus de diverses régions du monde, de San Salvador et de Rome, par exemple.

Question livre : chaque lecteur de livres. Le temps de la lecture. Fausse immédiateté.

Festival de la francophonie en marge du Sommet de la Francophonie

La Cité fête la semaine de la francophonie en France.

Alors que dans le secteur de la Culture, le budget 2025 subit des restrictions drastiques, le budget de la Cité internationale de la langue française a été sanctuarisé à un niveau constant.

## Partenaires francophones

Le Québec est le principal partenaire de la Cité, deuxième cofondateur avec 5,5 millions dans les travaux.

Les partenariats se font en fonction de la force du partenaire, et sont négociés et construits « sur mesure ». On doit pouvoir s'adapter à eux.

Il n'y a pas de priorité régionale.

Au Sénégal, nous participons à un projet sur littérature sénégalaise en français, qui ne coûte pas beaucoup d'argent mais s'avère très efficace.

## Commentaires de notre commission post audition :

Il apparaît nécessaire de travailler en amont et pour une coordination des différentes tutelles et en aval pour que les demandes soient structurées et coordonnées par les réseaux qui les expriment : réseau scolaire français, par académie, réseau de l'enseignement français à l'étranger, réseau culturel (Alliances, Instituts, Résidences, ...).

Il faudrait quelqu'un qui coordonne.

La difficulté ce n'est pas la coordination de son action mais la coordination ou la préparation en amont des actions de ceux qui expriment des demandes de visites ou de soutiens à leurs projets.

=====

## 2.2. Audition de M. Thani MOHAMED-SOILIH, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux

À chaque rencontre avec un ministre chargé de la Francophonie, nous prenons pleinement conscience de l'étendue des responsabilités qui échappent à son domaine de compétence, que ce soit en matière d'organismes placés sous d'autres tutelles, d'associations, d'instituts ou encore de budgets. Il serait pourtant légitime de penser qu'une plus grande efficacité serait atteinte si ces entités étaient regroupées sous son autorité, plutôt que de demeurer dispersées entre les Ministères de l'Éducation, de la Culture ou celui des Affaires étrangères.

Concernant spécifiquement la Francophonie, un domaine indéniablement lié à la diplomatie d'influence, il est regrettable que ce Ministère ne bénéficie pas d'une autorité plus marquée. À ce jour, le Ministère de la Francophonie apparaît essentiellement comme un Ministère d'influence. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la Cité internationale de la langue française dépend du Ministère de la Culture, et non de celui de la Francophonie.

Parmi les missions principales de la Francophonie relevons les plus stratégiques :

- interagir avec tous les citoyens francophones et les institutions associées à la Francophonie à travers le monde,
- promouvoir notre langue et, par ce biais, nos valeurs.
- 

Cependant, cette dernière ambition soulève des questions, notamment quand on considère que 93 pays et régions sont concernés...

Nous avons informé le ministre que, dans le cadre de ses auditions sur la Francophonie, nous avons reçu la veille M. Paul RONDIN, le directeur de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

Le ministre a souligné que ce lieu, dans lequel il a organisé son premier séminaire de cabinet, connaît un véritable succès.

Le ministre a également insisté sur l'importance de notre statut de conseiller de Français de l'étranger. Fort de ses nombreuses années passées au Sénat, il est particulièrement sensible au rôle des élus locaux. De plus, en tant qu'ultra-marin, il accorde une attention particulière à notre présence sur les cinq continents.

Pays hôte du dernier sommet de la Francophonie en octobre 2024, la France assure la présidence de cette instance jusqu'au prochain sommet, prévu au Cambodge en 2026.

Le 4 octobre 2024, l'événement inaugural, qui s'est tenu à Villers-Cotterêts, a été un franc succès, rassemblant entre autres 50 chefs d'État et de gouvernement ainsi que l'OIF. Lors des journées des 4 et 5 octobre 2024, le président Emmanuel MACRON a annoncé 16 engagements concrets. Le ministre Jean-Noël BARROT et son ministre délégué chargé de la Francophonie, Thani MOHAMED-SOILIH sont convenus de la création d'un comité de suivi, chargé de rendre compte de l'avancée de ces engagements.

Parmi les initiatives évoquées, le projet "Langue IA" a retenu notre attention. Celui-ci vise à enrichir l'intelligence artificielle avec des documents en français : il s'agit d'entraîner les moteurs de recherche à utiliser les bases de données francophones.

Le ministre a par la suite mentionné plusieurs chantiers majeurs auxquels il a contribué, en particulier dans le domaine de la Francophonie économique. Le lancement de la "Franco-Tech" lors du sommet sur l'intelligence artificielle à Paris a attiré plus de 2500 participants à Station F sur un jour et demi. Un succès qui donnera lieu à une deuxième édition. Il a également parlé du comité franco-qubécois, visant à rendre les recherches en ligne en français plus visibles.

Le ministre a exprimé son désir d'aborder les enjeux juridiques, notamment la tradition du droit dans laquelle s'inscrit notre système français. Comment faire la promotion de cette tradition au sein des pays francophones qui partagent ce modèle juridique ?

Il a aussi mis en avant sa volonté de s'appuyer sur la société civile et la diaspora pour renforcer l'influence de la Francophonie. Cette approche répond à la position de notre commission, favorable à une

Francophonie citoyenne, qui dépasse les institutions traditionnelles mais restreintes que sont les “Club des ambassadeurs francophones” ou le petit cercle constitué localement autour de l’OIF. L’objectif est d’engager plus largement les citoyens francophones, qu’ils soient locaux ou originaires de tous les pays de la Francophonie, afin de développer leur conscience collective d’appartenance à un espace francophone capable de défendre des intérêts communs.

Dans le cadre de la promotion de la langue française, le ministre a insisté sur l’importance de nouer des alliances pour promouvoir le multilinguisme. On retrouve une thématique développée par la Cité internationale de la langue française.

Quelques chiffres à retenir : la Francophonie compte 320 millions de francophones répartis dans 93 États et régions.

Il est important de noter qu’au cours de nos auditions, tant avec le ministre qu’avec le Directeur de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, un manque de collaboration avec l’OIF a été perçu.

### Remarques et questions

A) La Francophonie s’honore de promouvoir le plurilinguisme mais en pratique, ce n’est pas toujours le cas : à titre d’exemple, dans les écoles françaises à Madagascar, l’enseignement du malgache laisse à désirer, ce qui conduit à écarter certaines familles locales attachées à leur langue nationale et donc à un nombre inférieur d’élèves à celui qu’on pourrait espérer. Il est évident que l’apprentissage du français est prioritaire mais le malgache devrait être mieux considéré et enseigné de manière à parvenir à de réelles compétences pour un usage littéraire et professionnel. La promotion du français doit nécessairement se faire en harmonie avec les langues locales.

B) Pass éducation en langue française (PELF) : 1300 élèves âgés de 6 à 11 ans, n’ayant pas accès à un enseignement en français dans leur pays de résidence, ont bénéficié du Pass éducation. Cependant, sur un budget initial d’un million d’euros, seulement 360 000 € ont été dépensés. Le ministre a précisé que ce programme fait actuellement l’objet d’une évaluation et pourrait être reconduit en fonction des résultats qui seront disponibles en fin d’année scolaire.

C) L’attention a été attirée sur la disparition des librairies françaises ou francophones à travers le monde. La fermeture de « La Pause française » de Francfort-sur-le-Main est annoncée. C’est une librairie proposant des livres en langue française et des livres d’auteurs français traduits en allemand. D’autres librairies françaises sont en situation fragile comme nous l’avons constaté en auditionnant les libraires de Rome et en interrogeant les responsables de la politique de promotion internationale du livre français. Bien que le ministre soit sensible à cette problématique, il a rappelé les contraintes budgétaires de plus en plus strictes.

D) Les expéditions de livres et de revues par voie postale bénéficient jusqu’en 2025 de tarifs préférentiels, subventionnés. La Poste a annoncé la fin de ces tarifs. Le ministre apporte la même réponse qu’à la question précédente.

E) L’exemple du développement de l’enseignement bilingue dans les écoles publiques locales à New York a été évoqué. Le ministre a cependant souligné que ce modèle, bien que très réussi aux États-Unis, n’a pas pu être étendu à d’autres pays. Il est donc essentiel de développer des projets ancrés localement et adaptés aux réalités spécifiques de chaque pays et de mieux coopérer avec les responsables de l’enseignement dans chaque pays pour développer des offres d’enseignement en langue française ou bilingues ou trilingues ouvrant l’accès à l’enseignement supérieur en France.

F) Enfin, au Liban, il a été signalé que de nombreuses écoles sont francophones, mais qu’une seule université sur seize est francophone, les autres étant anglo-saxonnes. Pourtant, les meilleurs étudiants de ces universités proviennent des écoles francophones. La question qui se pose est la suivante : comment attirer davantage d’élèves dans les universités françaises et francophones ?

=====

### **3. Auditions sur l'enseignement**

#### 3.1. Les opérateurs privés de l'enseignement français à l'étranger :

Plusieurs opérateurs éducatifs privés gèrent plusieurs des 349 établissements partenaires de l'AEFE. Sans prétendre être exhaustifs, nous en avons identifié sept, cités ci-après par ordre alphabétique, et nous avons auditionné les représentants de deux d'entre eux, IEG et Odyssey.

**Acacia**, un réseau asiatique dont les établissements en cours d'homologation sont à Bangkok, Phnom-Penh et Hanoï pour un total de 120 élèves.

**L'AFLEC** ou Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture, est une association sans but lucratif de droit français créée en juin 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle est dédiée à la diffusion de la langue et de la culture française, au travers d'établissements scolaires dispensant un enseignement conforme au système éducatif français. Elle anime un réseau d'établissements scolaires homologués constitué de deux au Liban et trois aux Émirats Arabes Unis. Ces établissements scolarisaient 4 777 élèves à la rentrée 2020.

Quand elle présente son réseau MLFmonde, la Mission laïque française compte parmi ses établissements partenaires les établissements de l'AFLEC.

**L'AIU** (Alliance israélite universelle), un réseau implanté en France qui anime aussi des écoles homologuées au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.

**CSI Group** (Cité Scolaire Internationale) gère cinq établissements scolaires (9 campus répartis sur 3 pays : Sénégal, Mali, Guinée Bissau) dont trois homologués, partenaires de l'AEFE au Sénégal. Au total, le groupe compte 1 600 élèves dont 350 en enseignement français homologué. Un nouvel établissement, en demande d'homologation, à programme français a ouvert en Guinée-Bissau en septembre 2023.

**HOLGED** (Holding générale d'éducation), un groupe implanté au Maroc et en Tunisie, qui scolarise 15 000 élèves dans plusieurs écoles à cursus national, international (bilingue et trilingue). Deux de ses écoles – Al Jabr au Maroc et l'ISC « International School of Carthage » - sont des établissements homologués, partenaires de l'AEFE.

**IEG** (International Education Group) compte 4 établissements dont 3 homologués partenaires de l'AEFE : un à Casablanca, un à Rabat et un dernier à Amsterdam ouvert en septembre 2021. Au total, ce sont 5100 élèves scolarisés dans le réseau IEG dont 4600 en enseignement français homologué.

**Odyssey**, un groupe français d'éducation internationale qui réunit treize établissements en Europe (Italie, Belgique, Albanie, Kosovo), en Afrique (Maroc, Egypte) et en Asie du Sud-Est (Singapour, Vietnam, Thaïlande). Douze de ces établissements sont homologués et partenaires de l'AEFE. En 2022, le groupe scolarisait au total 4 000 élèves dans des cursus toujours plurilingues.

### 3.1.1. Audition de M. Jonathan DERAÏ, directeur des relations institutionnelles et innovations du groupe Odyssey

Jonathan DERAÏ est l'un des trois fondateurs de groupe Odyssey Education.

Odyssey est un **groupe d'éducation basé en France** et spécialisé dans l'enseignement scolaire internationale (maternelle au lycée).

Le groupe Odyssey compte actuellement **13 établissements scolaires** (12 établissements français homologués par le Ministère de l'Éducation Nationale et un établissement britannique au Caire).

#### **Historique et création du groupe :**

- 2017 : ouverture du premier établissement à Casablanca
- 2019 : Constitution du groupe Odyssey par trois cofondateurs dont Luc Chatel, ancien Ministre de l'Éducation Nationale.
- 2020 : conclusion d'un accord-cadre entre Odyssey et l'AEFE
- 2020-2022 : Intégration de 9 opérations établissements au réseau Odyssey (Rome, Singapour, Anvers, Ho Chi Minh...)
- 2023 : Création de la petite école à Hanoi
- 2024 : Reprise du lycée International de Séville auprès de la Mission Laïque Française

#### **Quelques chiffres :**

Géographiquement, ces établissements sont installés en Asie du sud-est (4 établissements), en Europe (7 établissements) et en Afrique du Nord (2 établissements).

Tous ces établissements scolarisent un total de 5200 élèves (1% du réseau AEFE) dont une grande majorité dans les établissements français (4300 élèves), regroupent 60 nationalités avec un personnel d'encadrement de 600 personnes dont 450 enseignants. 100% de réussite aux examens (DNB et Baccalauréat avec 85% de mention au Baccalauréat).

Odyssey a une croissance supérieure de 10% par an.

Les 2/3 des élèves sont scolarisés principalement à l'école primaire, cycle 1/2/3).

A noter la présence d'un internat à l'Institut ST Dominique de Rome qui peut accueillir une centaine d'élèves.

Les établissements du groupe Odyssey sont de nature et de profils très différents. Par exemple, l'école de Casablanca rassemble 2000 élèves (7<sup>ème</sup> année d'existence) alors que la petite école d'Hanoi, très récente, scolarise quelques dizaines d'élèves de maternelle.

#### **Recrutement :**

Le recrutement des enseignants, professeurs des écoles, assistants-maternelle est principalement en contrat local avec quelques enseignants titulaires de l'Éducation Nationale, enseignants non détachés (30% des professeurs français).

Les enseignants suivent les formations au sein des Instituts Régionaux de Formation, notamment au sein de l'IRF d'Italie mais un effort de formation continue est indispensable lors des prochaines années.

Quelques familles sont boursières et un fonds de solidarité a été créé pour venir en aide aux familles en difficultés.

#### **Projet Educatif :**

L'objectif du groupe Odyssey est d'offrir aux élèves et aux familles une excellence pédagogique de l'éducation française et internationale avec dès la maternelle un enseignement bilingue français/anglais, complété par un enseignement de la langue locale et d'autres langues. Les pédagogies développées au sein des établissements sont aussi bien les compétences académiques que des qualités essentielles telles que la coopération, la confiance en soi, la créativité ou la communication.

### **Accord-cadre Odyssey/AEFE :**

Le groupe Odyssey Education a conclu **en juillet 2021 un accord-cadre** avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères reconnaissant le groupe Odyssey comme un opérateur stratégique pour le développement de l'enseignement français à l'étranger.

Le groupe s'est fixé plusieurs objectifs pour les années à venir :

- Engagement du groupe dans le développement du réseau
- Coordination avec les autorités diplomatiques françaises qui sont en appui aux projets conduits par le groupe et favoriser ainsi le développement des écoles en promouvant leur pédagogie et leur reconnaissance académique.
- Bénéficier du soutien actif des institutions locales de chaque pays d'implantation.
- Stratégie de développement des établissements français doté d'un fort potentiel
- Renforcer le réseau, développer une offre éducative avec une identité et une véritable spécificité.
- Poursuivre la création et la reprise d'établissements dans d'autres parties du monde, notamment en Amérique latine.
- Proposer aux communautés scolaires, élèves, parents, enseignants une offre éducative diversifiée qui soient à la hauteur de leurs attentes. (99% des recettes viennent de la contribution des familles).
- Recherche d'une qualité et d'une excellence pédagogique.

En conclusion, M. DERAJ souligne qu'Odyssey est l'unique groupe privé français d'éducation intervenant dans le champ de l'enseignement scolaire international et plus particulièrement de l'enseignement français à l'étranger. Dans le cadre du Plan Cap 2030 par lequel l'État a fixé l'objectif de doubler les effectifs de l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030. Odyssey est devenu un partenaire important pour les institutions françaises. Le groupe travaille étroitement avec l'AEFE et participe aux coordinations organisées par le gouvernement (Conseil interministériel d'orientation de l'enseignement français à l'étranger). Cette position lui confère une place privilégiée pour les développements futurs.

### 3.1.2. Audition de Mme Lamia OUTGENZA, directrice générale de l'International Education Group ou IEG

#### Présentation de IEG et de son actionnariat

IEG, International Education Group, est le fruit d'un partenariat entre deux actionnaires qui ont pour passion commune l'éducation.

- Globaleducate : groupe européen spécialisé dans l'éducation, présent dans 12 pays avec 65 écoles et 40 000 élèves. Selon les pays, il offre des curricula locaux, internationaux ou français. Il est également présent en France via les écoles historiques du groupe, notamment les écoles parisiennes IEB (sous contrat ou hors contrat). Globaleducate a en son sein plusieurs actionnaires dont la société française Wendel qui est cotée en bourse.

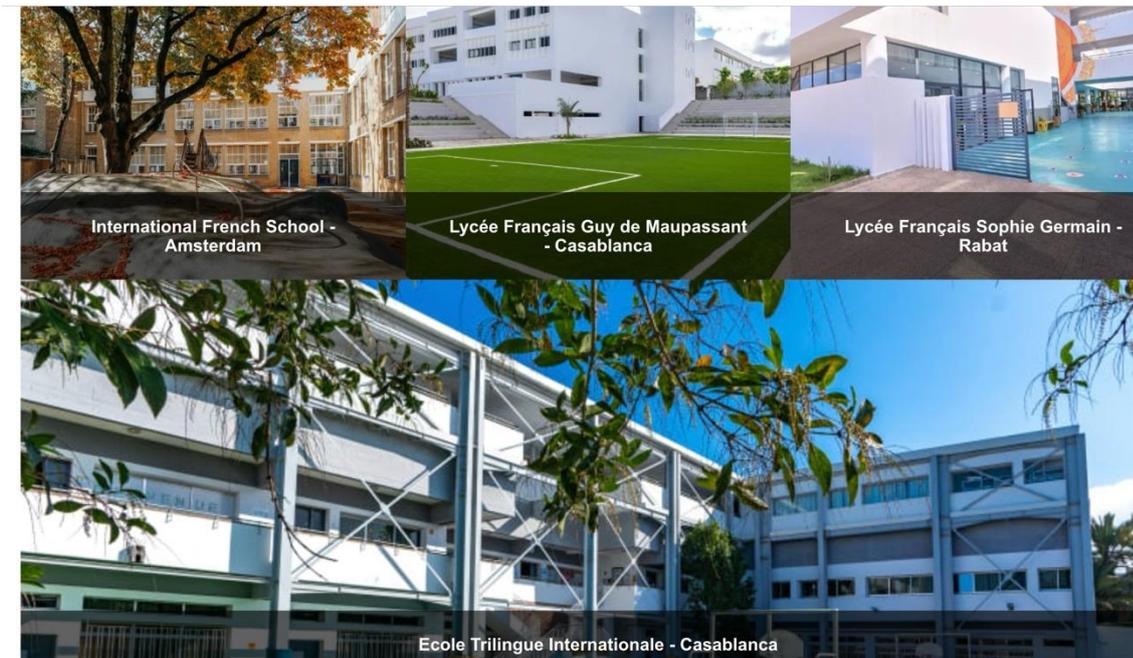


- Saham : investisseur privé présent à Casablanca, Dubai et Luxembourg dans divers secteurs (éducation, immobilier, santé, notamment auprès de publics défavorisés en Afrique).

#### Le réseau d'IEG en chiffres



4 établissements sont homologués et font partie du réseau AEFÉ, 3 au Maroc et un aux Pays-Bas. Ils regroupent 4 600 élèves de 18 nationalités différentes. Moins d'un tiers des élèves sont français. Les écoles proposent un enseignement conforme à l'éducation nationale et un service complet (cantine, activités extra-scolaires, ...).



## Pédagogie

L'IEG développe une éducation plurilingue et interculturelle. La vision d'IEG est de trouver l'équilibre entre excellence académique et développement personnel. L'approche pédagogique repose sur 3 piliers :

- L'ouverture sur le monde : i) un multilinguisme voire plurilinguisme depuis la maternelle (français, anglais, langue locale et une autre langue au choix avec certification) ii) des disciplines enseignées en langues étrangères, iii) des partenariats avec des universités étrangères prestigieuses (eg : MIT, Harvard)
- La pédagogie positive et l'accompagnement différencié qui favorisent la confiance en soi. IEG s'est dotée de techno-pédagogues qui ont des compétences en matière numérique permettant de différencier l'enseignement entre élèves.
- La créativité et l'esprit entrepreneurial : en classe, la prise de paroles est fortement encouragée ; le Fablab, quant à lui, promeut les activités manuelles et donne par exemple accès à des machines à coudre, des imprimantes 3D avec pour objectif d'acquérir le sens de l'apprentissage.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants et équipes de direction de l'éducation nationale et/ou qui ont exercé au sein du réseau AEFÉ (certains peuvent même être des détachés directs de l'AEFE, même si ça reste très résiduel). Les formations sont internes et planifiées tous les mercredis après-midi et sont aussi externes à travers les IRF ; IEG est invité à participer à leur conseil d'administration. A ce jour, 1 000 enseignants et personnel éducatif travaillent au sein d'IEG.

## Débats

La discussion s'engage sur les points suivants :

- des accords-cadres ont été signés entre IEG et l'AEFE, qui est guidée par le Cap 2030 dont l'objectif est le doublement des effectifs scolarisés dans le réseau. Des échanges ont depuis lieu entre IEG et les postes diplomatiques localement.
- la mixité sociale : il y a peu de demandes de bourses et il existe des caisses de solidarité dans certains des 4 établissements pour aider des familles en difficulté.
- IEG rencontre des difficultés avec la loi néerlandaise qui a augmenté de manière conséquente et sans préavis les charges salariales. IEG n'a pas anticipé cette hausse et essaie de limiter au strict minimum l'impact sur le montant des frais de scolarité de l'établissement. Cet établissement a 4 ans d'existence et a pour objectif de ne pas creuser son déficit et d'assurer sa pérennité en étant au plus juste.

- la pédagogie différenciée : les classes comportent une vingtaine d'élèves par classe, avec parfois des binômes d'enseignants
- les frais de scolarité correspondent à la moyenne basse des établissements privés en concurrence directe. IEG dépose ses états financiers dans les géographies où le groupe est présent (Maroc et Pays-Bas) ; la directrice n'a pas souhaité nous communiquer les grands agrégats financiers
- l'identité française d'IEG : selon Mme OUTGENZA, bien que non implanté en France, le groupe bénéficie d'un actionnariat de sociétés européennes et essentiellement français via l'investisseur Wendel (actionnaire de Globaleducate)
- d'autres acteurs privés opérant sur le même segment qu'IEG sont cités : Odissey, le groupe SOMED au Maroc, et Concordia en Égypte.

Mme OUTGENZA clôture en insistant sur le fait qu'IEG souhaite vivement participer au développement du réseau aux côtés de l'AEFE dans un climat de travail collaboratif.

## 3.2. La Direction générale de l'AEFE : situation du réseau et aide à la scolarité

### 3.2.1. Audition de Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE, sur la situation du réseau en mars 2025 et

Madame **SCHERER-EFFOSSE** était accompagné par trois cadres de son équipe :

Monsieur Bruno VALERY, directeur du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR), ,

Madame Anne BETRANCOURT, directrice des affaires financières,

Madame Myriam LOURY, sous-directrice de l'aide à la scolarité (SDAS)

#### **Enquête de rentrée 2024/2025**

600 établissements, près de 400 000 élèves

On note une baisse du nombre de Français, plus de nationaux et un nombre égal d'étrangers tiers.

26 nouveaux établissements ont rapporté 3309 élèves.

53 extensions d'homologation ont rapporté 7699 élèves.

La croissance est surtout dans les établissements partenaires avec + 4,5% alors qu'il y a une baisse de 1,3% dans les EGD et de 2,1% dans les conventionnés.

Au niveau de la répartition dans les différents cycles d'enseignement, il y a une baisse en pré-élémentaire (classes maternelles) de 2,3% alors que les effectifs se maintiennent dans les autres niveaux. Une diminution démographique de la natalité expliquerait cette baisse.

Madame La Directrice générale nous informe de problèmes au Mozambique, en RDCongo. Le Vénézuéla est aussi sous surveillance. Etonnamment, les relations sont correctes avec le Mali et l'Algérie qui ont des effectifs en hausse.

Des missions d'homologation sont en cours pour la certification, l'accompagnement et le conseil.

Des EGD sont en souffrance, notamment Rome, Tatararive, Buenos-Aires, Rabat.

Des EGD souffrent de problèmes immobiliers avec une vétusté réelle qui tranche avec la modernité de certains partenaires plus présentables.

L'enjeu est de retrouver une croissance des effectifs dans les EGD et les conventionnés et de poursuivre la croissance chez les partenaires.

## FOCUS sur les EGD :

### I. Effectifs globaux

	Effectif global élèves	Evolution élèves	nombre	Pourcentage évolution élèves	nombre
Rentrée 2019	368 684				
Rentrée 2020	367 989	-695		-0,2%	
Rentrée 2021	376 895	+8 906		+2,4%	
Rentrée 2022	387 593	+10 698		+2,8%	
Rentrée 2023	392 303	+4 710		+1,2%	
Rentrée 2024	397 766	+5 463		+1,4%	
Evolution 19-24		+29 082		+7,9%	

A la rentrée 2024, les 600 établissements du réseau de l'AEFE totalisent 397 766 élèves soit une augmentation de 1,4% par rapport à la rentrée 2023 (contre une augmentation de 1,2% à la rentrée 2023). Cette hausse est portée, comme l'année précédente, par les élèves nationaux (+2%) et les élèves des nationalités tierces (+1,4%). Par rapport à la rentrée 2019 (ante Covid), l'augmentation de l'effectif global est de 7,9% avec de fortes croissances pour les élèves nationaux (+14%) et les élèves des nationalités tierces (+12,8%) démontrant encore une fois l'attrait du système scolaire français dans le monde et l'intérêt que nous avons à le développer. Les effectifs d'élèves français progressent de 0,2% cette année mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant le Covid. En effet, on enregistre une baisse de 3,6% par rapport aux effectifs de la rentrée 2019.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux EGD, les évolutions suivantes sont constatées.

	Effectif global élèves	Evolution élèves	nombre	Pourcentage évolution élèves	nombre
Rentrée 2019	74 937				
Rentrée 2020	73 948	-989		-1,32%	
Rentrée 2021	75 483	+1 535		+2,08%	
Rentrée 2022	75 667	+184		+0,24%	
Rentrée 2023	74 968	-699		-0,92%	
Rentrée 2024	73 960	-1 008		-1,34%	
Evolution 19-24		-977		-1,30%	

**19% des élèves sont scolarisés dans les 68 établissements en gestion directe, comme à la rentrée 2023.** On note cependant une perte de 1 008 élèves (-1,3%) en partie expliquée par la fermeture du lycée de Niamey (238 élèves) et la crise en Turquie (176 élèves). L'école française de Téhéran étant passé d'établissement conventionné à EGD, elle apporte 75 élèves dans cette catégorie. Cependant, seuls huit EGD connaissent une augmentation de leurs effectifs à la rentrée 2024.

## II. Effectifs des EGD par secteur géographique :

	AOC	AOOI	Amér.	Asie	Europ nord	Europ e sud	Maghr.	MOPO	TOTAL
Rentrée 2019	4 405	2 837	1 409	3 574	15 863	15 390	27 706	3 753	<b>74 937</b>
Rentrée 2020	4 499	2 664	1 387	3 376	15 564	15 143	27 586	3 729	<b>73 948</b>
Rentrée 2021	4 589	2 673	1 349	3 336	16 737	15 157	27 897	3 745	<b>75 483</b>
Rentrée 2022	4 646	2 635	1 341	3 502	16 483	15 244	28 019	3 797	<b>75 667</b>
Rentrée 2023	4 081	2 609	1 346	3 526	16 353	15 137	28 089	3 827	<b>74 968</b>
Rentrée 2024	3 843	2 585	1 338	3 579	16 197	14 757	27 860	3 801	<b>73 960</b>
Evolution 23-24	-5,83%	-0,92%	-0,59%	1,50%	-0,95%	-2,51%	-0,82%	-0,68%	<b>-1,34%</b>
Evolution 19-24	-12,76%	-8,88%	-5,04%	0,14%	2,11%	-4,11%	0,56%	1,28%	<b>-1,30%</b>

### A. Afrique occidentale et centrale (AOC)

Les trois EGD perdent 238 élèves (-5,83%) ce qui correspond à l'effectif de l'EGD de Niamey qui a fermé ses portes après une année d'enseignement à distance. L'EGD de Nouakchott poursuit sa progression (+3,5%) grâce à un contexte favorable, l'état mauritanien ayant décidé en 2022 d'interdire tout enseignement privé non mauritanien à l'exception de l'enseignement français de l'EGD. Quant à l'EGD de Dakar, une baisse des effectifs de 1,8% est relevée principalement sur les niveaux CP et CE1 car les familles privilégient une école plus proche de chez eux et moins onéreuse avant d'intégrer le lycée Jean Mermoz en cycle 3.

### B. Afrique orientale et Océan indien (AOOI)

Le secteur ne comporte plus qu'un seul EGD, le lycée français de Tananarive. La baisse des effectifs se poursuit (-0,99% en 2023 et -0,91% en 2024). Cela s'explique en grande partie par le montant des frais de scolarité qui sont deux voire trois fois plus importants que ceux des établissements partenaires de la capitale. Avec une classe moyenne qui diminue et qui subit la crise économique, les familles sont très attentives au coût de la scolarité.

Une analyse par typologie des élèves montre que la baisse des effectifs est surtout due à une diminution des élèves français. La situation économique du pays, la déliquescence des infrastructures, expliquent en grande partie cette baisse.

La baisse des effectifs de l'école primaire française A est contenue cette année (-7 élèves pour -20 élèves entre 2022 et 2023). La situation reste préoccupante mais la direction de l'école s'est engagée dans une démarche active pour relancer une dynamique positive et enrayer cette baisse des effectifs en grande partie liée à la paupérisation de la population habitant dans le secteur de l'école.

### C. Amériques

Le seul EGD du secteur, le lycée franco argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires, scolarise sensiblement le même nombre d'élèves qu'à la rentrée 2024 (-8 élèves pour 1 338 élèves au total). On constate des variations dans tous les cycles du secondaire dues essentiellement aux déplacements des parents mais aussi à la crise économique.

La baisse à cette rentrée est sur le second degré (-12 élèves) alors que le primaire augmente sensiblement (+4).

Si on s'intéresse aux dernières années, le primaire perdait des élèves jusqu'à la rentrée 2022. Ensuite la dynamique s'inverse au détriment du secondaire.

Notons toutefois qu'il s'agit de variations minimales au regard du nombre total d'élèves scolarisés (1 338 élèves) dans cet EGD.

#### **D. Asie**

Quatre EGD scolarisent 15,1% des élèves du secteur contre 15,5% l'an dernier. Les deux EGD du Vietnam sont en croissance, +0,9% à Hanoi et +4,0% à Ho Chi Minh Ville, avec respectivement 1 169 et 1 195 élèves. A Pékin, légère reprise de +0,5% avec 800 élèves. Seul Pondichéry est en baisse de 1,9% avec 415 élèves mais au même niveau qu'en 2022.

#### **E. Europe du nord**

Les effectifs des établissements en gestion directe reculent d'un point. Il faut cependant relativiser puisque huit établissements sur les dix-sept EGD de la zone enregistrent une progression allant de 0,24% à 9,25%, meilleur score enregistré par l'annexe d'Amsterdam du lycée Van Gogh, aux Pays Bas. Cet établissement, localisé dans un quartier de plus en plus attractif, gagne 16 élèves à la rentrée, contrairement au lycée de La Haye qui voit ses effectifs diminuer de 39 élèves (soit -4,21%). Ce sont précisément, les établissements qui portent de grosses structures, en gestion directe, qui perdent des effectifs, comme par exemple à Bruxelles (-113 élèves à la rentrée au lycée français Jean Monnet), avec une exception pour le lycée Français Charles de Gaulle à Londres qui reste attractif compte tenu des frais de scolarité très élevés, pratiqués par les établissements partenaires au Royaume-Uni.

Une hypothèse serait que les familles qui font le choix d'un enseignement privé, payant, soient en recherche d'un service individualisé pour leur enfant et d'une communauté de parents à taille humaine et qu'à ce titre, ils auraient tendance à se détourner des grosses structures.

Par ailleurs, en Europe du Nord, le système public national d'enseignement est souvent de bonne qualité et gratuit, ce qui pourrait expliquer que certaines familles de classes moyennes se détournent de nos EGD. C'est par exemple une explication possible en Allemagne pour les établissements de Munich qui perdent 48 élèves à cette rentrée (soit une baisse de -3,96% des effectifs) ou le lycée de Berlin qui en perd 23 (-3,26%).

Le développement rapide de la concurrence d'autres établissements internationaux offrant des infrastructures modernes et des outils innovants, qui appartiennent souvent à des groupes privés, prêts à investir dans des techniques de communication et de marketing agressives, pourrait également expliquer en partie la baisse des effectifs en EGD. En Pologne par exemple, l'attente d'un projet de rénovation des bâtiments semble jouer en faveur d'une école anglo-saxonne concurrente, en grande proximité géographique du Lycée Français de Varsovie.

Concernant les EGD qui affichent un solde positif d'évolution des effectifs à la rentrée, il faut parfois relativiser. Certains établissements affichent, ce qui ressemble à une hausse artificielle : on peut citer le lycée Alexandre Dumas de Moscou qui enregistre une hausse significative d'une cinquantaine d'élèves mais également relative puisque ce même établissement a perdu massivement des élèves au début du conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine (1 128 élèves en 2021-2022 contre 644 à la rentrée 2024). De la même façon, les effectifs en hausse du lycée franco-allemand de Sarrebrück en Allemagne de 3,58% à la rentrée cache une réalité qui est celle d'élèves français qui font le choix de traverser quotidiennement la frontière pour bénéficier d'un enseignement bilingue et biculturel de qualité.

Comme dans d'autres secteurs, la tendance générale qu'on observe en Europe du nord pour les EGD est celle de la baisse des effectifs de nationalité française au profit des élèves nationaux ou de nationalité tierce (9 478 élèves français en 2024 contre 9 663 en 2023).

#### **F. Europe du sud**

En Italie, le lycée Chateaubriand de Rome connaît une baisse importante de ses effectifs (- 51 élèves par rapport à la rentrée 2023). Ce sont des proportions qui n'avaient pas été observées ces dernières années. Cette situation est liée en partie à la démographie et aux difficultés de recrutement sur les classes de maternelle.

Paradoxalement, cette baisse des effectifs va avoir un impact positif sur la gestion des espaces, la situation immobilière exigeant des adaptations au-delà de 1 500 élèves. Dans une moindre mesure, il en va de même pour l'EGD de Milan qui perd 21 élèves en cette rentrée.

Dans un contexte de dynamique baissière globale au niveau du secteur et malgré les difficultés économiques du pays, l'EGD du Portugal maintient ses effectifs constants (+0,2%). Il est au maximum de ses capacités d'accueil et souvent tenu de refuser des inscriptions. Ceci laisse penser qu'il y a sans doute dans le pays un potentiel de développement à exploiter.

Depuis l'été 2024, les tensions politiques entre la France et la Turquie ont eu un impact négatif significatif sur les établissements scolaires français en Turquie, notamment le lycée Charles de Gaulle à Ankara. L'interdiction d'inscriptions pour de nouveaux élèves détenteurs de la nationalité turque dans ces établissements, impacte leur avenir et leurs effectifs. Le lycée français Charles de Gaulle d'Ankara a ainsi perdu 176 élèves à la rentrée 2024 par rapport à la rentrée 2023.

Les élèves turcs déjà inscrits ont pu continuer leur scolarité, mais la mesure exclut ceux qui auraient intégré le système scolaire après le 1er janvier 2024, menaçant ainsi la viabilité des établissements à moyen et long terme.

### G. Maghreb

Les 28 établissements en gestion directe accueillent 40% des élèves au Maghreb. On observe globalement une diminution de 229 élèves.

**Les EGD de Tunisie perdent 92 élèves (-1,4%) avec une baisse notable des élèves français (5,5% soit 167 élèves) en partie compensée par l'arrivée de nouveaux élèves tunisiens (75 soit 2,3%).**

En Algérie, **une augmentation des effectifs de l'EGD et ses annexes : + 163 élèves (+7,5%)**

- ✓ + 113 élèves pour l'annexe d'Oran (+41,5%)
- ✓ + 13 élèves pour l'annexe d'Annaba (+12,4%)
- ✓ + 37 élèves pour les sites 1er et 2nd degré d'Alger (+2,34%).

Au Maroc, nous observons **pour les EGD une perte d'environ 300 élèves soit une baisse de 1,5%**. Cette baisse s'explique par une diminution des 392 élèves nationaux (-4,2%) qui s'observe principalement dans le premier degré (-169 nationaux en maternelle et -209 nationaux en élémentaire). Dans le même temps, 90 élèves français (+0,9%) ont rejoint ces EGD.

Pour chaque pôle, le différentiel entre les effectifs constatés dans le cadre des enquêtes annuelles 2023 et 2024 est le suivant :

POLES EGD	LYCEE	COLLEGE	ELEMENTAIRE	MATERNELLE
CASABLANCA	+47	-2	-7	-100
RABAT	-29	+10	-74	-34
TANGER	+14	+12	-13	-47
MARRAKECH	+26	-3	0	-3
MEKNES	-20	-3	-50	-19
<b>TOTAL</b>	<b>+38</b>	<b>+14</b>	<b>-144</b>	<b>-203</b>

Le tableau ci-dessus illustre parfaitement une problématique forte au Maroc, à savoir l'érosion des effectifs en élémentaire et en maternelle marquée dans plusieurs EGD. Cette érosion est forte et inquiétante à Casablanca et à Rabat. La concurrence internationale et locale se renforce. Si un parent décide de changer de cap pour la scolarité de son enfant, il a intérêt à le faire avant le CE2. La baisse des effectifs de l'école primaire de Tanger est conjoncturelle (Berchet en travaux).

### H. Moyen Orient et Proche Orient (MOPO)

La zone accueille désormais trois EGD, suite à la transformation statutaire de l'école française de Téhéran décidée par l'agence pour permettre sa survie, menacée par une application plus stricte de la loi à l'égard des écoles internationales. **La fréquentation globale affiche ainsi une légère hausse (+1,28%), qui masque la diminution de 73 élèves du lycée français du Caire (-3,5%) et, dans une moindre mesure, celle de 28 élèves du lycée**

**Louis Massignon à Abu Dhabi (-1,6%) essentiellement à l'école maternelle.** Le paiement en euros des frais d'inscription au lycée français du Caire combiné aux dévaluations successives de la livre égyptienne rend la situation difficile pour les familles, mais une politique d'attractivité renouvelée est mise en œuvre pour y remédier.

Le séminaire annuel des EGD, qui se tiendra du 7 au 9 avril 2025, réunira au siège de l'AEFE les chefs d'établissement, les secrétaires généraux et les agents comptables secondaires. Il sera l'occasion de définir une typologie des raisons de la baisse des effectifs dans cette catégorie d'établissements et des actions à mettre en œuvre pour l'enrayer.

### 3.2.2. Mme Myriam LOURY, Sous-directrice chargée de l'aide à la scolarité : bilan bourses et AESH

**Auditions de Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, Directrice générale de l'AEFE et de Mme Myriam LOURY, sous-directrice de l'Aide à la scolarité, menées dans le cadre des Assises de la Protection sociale, puis au sein de notre commission.**

## I.AIDES À LA SCOLARITÉ

### BILAN

Le constat majeur qui nous interpelle est celui d'une chute du nombre d'élèves boursiers dans le réseau AEFE, concrètement de 25 000 boursiers au début de notre mandature à moins de 20 000 à clôture de la campagne 2024.

L'AEFE avance que la hausse de la CPA et baisse de l'IPPA ainsi qu'une baisse de la demande en sont les raisons majeures. Il conviendra de l'analyser.

Le dispositif d'aide à la scolarité, applicable à l'ensemble des établissements homologués du réseau, est la garantie d'une certaine mixité sociale dans le réseau, en particulier dans un contexte d'augmentation constante des frais de scolarité. La proportion de boursiers par rapport au nombre total d'élèves est cependant congrue et en baisse, passant en clôture de campagne 24/25 en-dessous des 5%, ce qui s'explique à la fois par une baisse de la représentation des élèves français dans nos établissements et par la baisse du nombre de boursiers (20% il y a 4 ans contre 16% pour la dernière campagne). À noter qu'un rapport sur la mixité sociale dans les établissements du réseau, mandaté par l'AEFE, est en cours de d'élaboration.

Le programme 151 dédié aux bourses scolaires et aides AESH a subi une évolution à la hausse passant, si l'on considère le montant inscrit en Loi de Finances Initiale, de 104,8 M€ en LFI2021, à 111,5 M€ en LFI25, donc une hausse d'environ 6,6% en absolu. Cependant, cette hausse n'est pas proportionnelle à la hausse du coût moyen des frais de scolarité (en augmentation de 7,4%), ce qui indique que cette dotation du budget n'est pas suffisante pour aller dans le sens d'une amélioration de la mixité sociale dans les établissements du réseau. Par ailleurs, les discussions budgétaires n'étant pas achevés, les montants finalement alloués sont amenés à varier.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant inscrit en LFI	125,5	115,5	110	110	105,3	105,3	104,8	95,5	105,8	119,5	111,5
Réserve légale	8%	8%	8%	3%	3%	4% + 2M€	4%	4%	6% avec 1% supplémentaire	5,50%	5,50%
Crédits disponibles	10	9,2	8,8	3,3	3,2	6,2	4,2	3,8	6,3	6,6	6,1
Loi de finances rectificative et ajustements	115,5	106,3	101,2	106,7	102,1	99,1	100,6	91,7	99,4	112,9	105,4
Montant versé par la DFAE (bourses + AESH)	-26	-19	-2	-4,7	-0,5	41,7	-0,5	-7,9	(N.C.)	(N.C.)	(N.C.)
	89,5	87,3	99,2	102,3	101,6	140,8	80,5	83,8	105,75 (avec obtention dégel)	107,6	

## **BUDGET**

Le budget 2025, dont la notification reste provisoire, est fixé à 107,2 M€, dont 2 M€ dédiés au financement des AESH. Ce chiffre est à comparer avec un exécuté 2024 de 107,6 M€, dont 2,4 M€ dédiés au financement AESH.

Les membres de la commission jugent l'enveloppe 2025 insuffisante au regard de la hausse des frais de scolarité et des demandes AESH notamment. Les besoins n'ont pas été évalués par l'AEFE qui estime qu'elle avisera selon l'enveloppe finalement allouée. En effet, l'AEFE rappelle qu'elle est soumise à une logique d'enveloppe, non pas de guichet, ce qui impose des mécanismes d'ajustements budgétaires comme la Contribution Progressive de Solidarité.

Les élus expriment leur surprise et considèrent qu'une estimation doit être faite, afin de faciliter les arbitrages et le fléchage des montants alloués au budget AEFE.

## **AESH**

La nouveauté concerne la communication d'une fiche d'information aux familles et d'instructions aux postes et aux élus. Celles-ci sont disponibles auprès des postes.

Concernant l'exercice 2023/24, on remarque une forte augmentation des demandes, au total 474 bénéficiaires, dont une proportion importante de non boursiers (60% du total). Pour 2024, une enveloppe de 1,4 M€ en LFI était prévue et s'est avérée insuffisante, elle a été abondée 2 fois pour couvrir les besoins et finalement atteindre 2,4 M€.

Les versements ont connu d'importants retards et mis les familles en difficulté, retards aggravés par la mise en place de SCOLAIDE et la mise à disposition tardive des crédits budgétaires. L'Agence espère que la nouvelle plateforme facilitera le traitement des dossiers et le versement des aides.

Les membres de la commission saluent l'existence et l'extension du dispositif d'aides AESH qui vont dans le sens d'une école inclusive, mais notent les défis encore à relever à savoir :

- le correct fonctionnement de SCOLAIDE
- le cadre juridique (fixation des taux horaires)
- ou encore un budget insuffisant en LFI, estimé à titre indicatif à 2 M€.

## **SCOLAIDE**

### **Contexte**

Le projet date de 2022. 4 M€ ont été investis pour remplacer les deux outils SCOLA utilisés auparavant et devenus obsolètes : celui des postes et celui du siège qui présentaient des problèmes de synchronisations.

### **Mise en œuvre, fonctionnalités et utilisateurs**

La plateforme a été lancée le 16/01/25. Les familles peuvent déposer leur demande d'aide à la scolarité et dossiers AESH et suivre l'évolution du traitement de leurs dossiers. Les établissements y ont également accès. Il est prévu que les élus puissent entrer dans l'application via un portail « consultation » en amont des CCB, depuis les postes consulaires uniquement. L'outil va en outre permettre de renforcer la lutte contre la fraude.

### **Retours d'expérience et modification du calendrier de la CNB**

Des blocages importants sont notés depuis le déploiement. Si certains postes saisissent déjà sur SCOLAIDE (avec les nouveaux IPPA), d'autres pas (postes en difficulté). Un service support a été mis en place à l'AEFE (missions SDAS, formation continue des postes consulaires). Le calendrier de la CNB a dû être modifié : la CNB se tiendra les 2/3 juillet au lieu de fin juin. Les familles devraient être informées la 3<sup>e</sup> semaine de juillet. Il n'existe pas de fonctionnalité de publipostage au niveau du siège pour informer directement et rapidement. En revanche, cette option existe pour les postes. Les membres de la commission attirent l'attention de la SDAS sur ce retard de la date de notification définitive, une anticipation

des familles étant essentielle pour qu'elles puissent se retourner en cas de chute de quotité ou de rejet de leur demande.

A ce stade, il y a peu de dossiers dont toutes les pièces aient été déposées sur SCOLAIDE par les familles. À l'avenir, les familles pourront télécharger leurs pièces ou les transmettre sous format papier (tout en pouvant réaliser le suivi de leur dossier en ligne après avoir créé un compte). Elles pourront aussi avoir accès à la décision de la CNB depuis la plateforme (mais pas sur cette CNB1).

Enfin, le fait que les flux entre le poste et le siège soient maintenant synchronisés devrait permettre de rendre plus agiles les paiements des AESH.

## **II. ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE – VOLET AIDES À LA SCOLARITÉ**

Nous terminons par un complément sur les assises de la protection sociale pour son volet bourses. Débutées en début de semaine, elles se poursuivront en octobre 2025.

L'audition s'ouvre sur plusieurs observations. Tout d'abord, concernant le thème de la mixité sociale, il est regrettable que l'accès aux données et la mise à disposition d'outils informatiques appropriés pour leur exploitation fassent défaut. Le programme SCOLAIDE devrait vraisemblablement résoudre ce problème, mais cela ne se produira qu'après la clôture des assises. Deuxièmement, il est constaté que le rapport prévu par la loi de 2022 sur la question de la mixité sociale n'a toujours pas été publié. Enfin, il est souligné que le débat doit prendre en considération la baisse du nombre de bourses octroyées au cours des quatre à cinq dernières années.

Quelques données sont fournies pour alimenter cette réflexion : 400 000 étudiants font partie de ce réseau scolaire, dont 120 000 sont français. En moyenne, au cours des années passées, **moins de 20 % des étudiants français bénéficiaient d'une bourse, soit environ 5% des élèves du réseau**. Il sera nécessaire d'approfondir l'analyse de ces chiffres d'ici la 43<sup>e</sup> session AFE.

Nous considérons que la réflexion à mener, au sein des Assises, devra, entre autres, aborder les questions suivantes :

- Quelle définition donne-t-on à la « mixité sociale » ?
- La comparaison avec la mixité sociale dans les établissements publics en France, où ils sont gratuits est-elle pertinente ? Il est rappelé que l'enseignement français constitue un atout majeur pour le rayonnement de la France. Mais cet enseignement vise aussi à promouvoir une société plurielle, ouverte et inclusive. Dans quelle mesure cette volonté républicaine de mixité sociale peut-elle être exportée, tout en prenant en compte les spécificités de l'international ?
- Quels objectifs de mixité doit-on se fixer pour nos établissements ? Les établissements du réseau, quel que soit leur statut (EGD, conventionnés, partenaires), doivent-ils tous être traités de la même façon ?
- Comment intégrer la question de la politique tarifaire dans la réflexion sur l'aide à la scolarité ?
- Des questions pratiques se posent également liées, par exemple, au décalage entre années scolaires et années budgétaires (qui compliquent la gestion des bourses), aux évolutions monétaires, aux mesures d'ajustement telles que l'IPPA et la CPS, à la prise en compte des spécificités locales (par exemple, pour les cotisations obligatoires à des plans de retraites par capitalisation, comme le 401K aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays). Ces questions devront être couvertes.

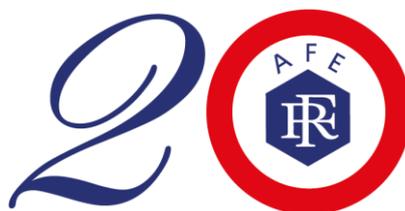
Enfin, la réflexion pourrait être élargie à la répartition globale des crédits qui soutiennent nos établissements français à l'étranger. En effet cette répartition a un impact direct sur le niveau des frais de scolarité. Certains établissements bénéficient d'une part significative de personnels détachés pris en charge directement par le budget de l'AEFE. Ces détachements constituent une aide directe et réduisent les coûts de la scolarité payés par tous les parents d'élèves de ces établissements, sans distinction de niveau de revenus ou de patrimoine. La concentration de ces aides directes sur un petit nombre d'établissements et l'absence totale de soutien pour d'autres est une caractéristique majeure de la gestion du réseau par l'AEFE.

## 4. Résolutions

ENS/N°1/03.2025 – Participation des CFDE aux Conseils d'établissement des partenaires

42e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025



### RESOLUTION COMMISSION ENS/N°1/03.2025

**Destinataire : AEFÉ**

**Objet : Invitation des CFDE aux Conseils d'établissement des établissements partenaires-**

**VU**

La CIRCULAIRE n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE ;

La réponse à la question n° 5.3 posée lors du Conseil d'administration de l'AEFE le 30 juin 2022

### CONSIDERANT QUE

Les conseillers des Français de l'Étranger peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans leur circonscription et notamment sur les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger.

Les Conseillers des Français de l'Étranger sont membres de droit, avec voix consultative des Conseils des établissements (CE) relevant de l'AEFE,

### DEMANDE

Qu'une note spécifique soit transmise aux personnels de direction des 600 établissements scolaires du réseau AEFÉ, quel que soit leur statut (Établissement en gestion directe, établissements conventionnés et partenaires) afin de rappeler aux chefs d'établissement de convier les Conseillers des Français de l'étranger de leur circonscription, en tant que membres siégeant avec voix consultative au conseil d'établissement qui peut être organisé en mode hybride.

<b>Résultats</b>	<b>Adoption en commission</b>	<b>Adoption en séance</b>
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

## **RÉPONSE**

42e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025



Résolution ENS /N°X/03.2025 – Bornage

Objet : conditions de détachement des personnels du réseau AEFÉ

VU

- La note de service annuelle sur les détachements de fonctionnaires de l'Éducation nationale du 13 septembre 2018 ;
- L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021 ;
- L'article L 452-2 du Code de l'éducation.

CONSIDÉRANT

- Que depuis la rentrée 2019, les enseignants détachés dans le réseau AEFÉ ne peuvent plus être maintenus au-delà de six années scolaires consécutives, avec une dérogation exceptionnelle limitée à neuf années ;
- Que cette mesure peut avoir un intérêt pour faciliter l'optimisation, qualitative et quantitative, de l'affectation des ressources humaines dans les établissements en fonction de leurs besoins,
- Que les premiers effets de cette limitation seront pleinement ressentis à la rentrée 2025, impactant de nombreux enseignants, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale ;
- Que cette mesure, initialement conçue pour favoriser la mobilité, s'avère aujourd'hui source de difficulté dans un contexte de crise de recrutement en France et à l'étranger ;
- Que les difficultés de recrutement au sein du réseau AEFÉ compromettent la continuité et la qualité de l'enseignement dispensé ;
- Que le bornage peut avoir un impact défavorable sur les établissements puisqu'il affaiblit les équipes et précarise les offres d'enseignements (BFI, spécialités, options...)
- Que les personnels qui restent durablement en poste sont un gage de stabilité et d'assise des établissements en lien avec le pays d'accueil. Nous l'avons vérifié lors de la crise sanitaire.
- que le maintien du bornage risque à terme de créer un réseau à deux vitesses, en fonction des capacités de recrutement et d'encadrement des établissements.
- Que les syndicats ont alerté à plusieurs reprises sur les conséquences néfastes de cette réforme.
- Qu'une pétition initiée par des parlementaires, demandant l'abrogation de cette mesure, a recueilli environ 280 signatures dans le réseau AEFÉ.

## DEMANDE

- La confirmation et la mise en œuvre de l'engagement du Ministère de l'Éducation nationale à détacher les personnels nécessaires au réseau de l'enseignement français à l'étranger ;
- L'évaluation des effets de cette mesure de bornage sur le recrutement, la stabilité des équipes et l'attractivité du réseau AEFE ;
- Une reconnaissance accrue des compétences et de l'ancrage local des personnels en détachement, garantissant une meilleure continuité pédagogique ;
- Une concertation approfondie entre les acteurs concernés (MENJ, MEAE, syndicats et représentants du personnel) pour envisager des solutions viables et équilibrées.

## VOTES

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	<b>X</b>	
Nombre de voix « pour »		<b>57</b>
Nombre de voix « contre »		<b>2</b>
Nombre d'abstentions		<b>1</b>

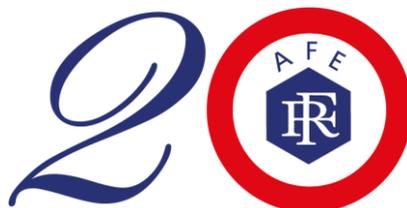
## REPONSE

## ENS/N°3/03.2025 – Mixité sociale dans le réseau scolaire de l'AEFE.

+

### 42<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025



### RESOLUTION COMMISSION/N°03/14.03.2025

**Destinataires : DFAE et AEFE**

**Objet : Lancement d'une réflexion globale sur la mixité sociale au sein des établissements du réseau de l'AEFE**

**VU**

- [L'article L452-2 du Code de l'éducation](#), modifié par Loi n°2022-272 du 28 février 2022 - art. 4, fixant le périmètre d'action et les obligations de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger
- L'article L. 111-1 du Code de l'éducation, modifié par la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

### CONSIDÉRANT

- Que l'article L452-2 du Code de l'éducation précise explicitement que l'Agence assure des missions de service public relatives à l'éducation ;
- Que l'article L. 111-1 du Code de l'éducation stipule que « le service public de l'éducation veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement » ;
- Que le nombre de boursiers dans le réseau est en diminution marquée depuis plusieurs années, et que celle-ci s'accélère, comme l'indique une diminution d'environ 8% du nombre de boursiers entre les années scolaires 2022/23 et 2023/24 sur le rythme Nord, et d'environ 6% sur le rythme Sud, avec dans certains territoires une décreue spectaculaire, comme au Royaume-Uni où le nombre d'élèves boursiers a diminué de 17% entre les années scolaires 2022/23 et 2023/24 ;
- Qu'entre 2016 et 2023, soit le temps d'une scolarité pour un enfant, la proportion d'élèves français boursiers dans le réseau est passée de 20,3% à 16,2% ;
- Que les critères actuels d'octroi des bourses ne favorisent pas la scolarisation des élèves issus des classes moyennes ;

## DEMANDE

- Qu'une réflexion globale sur la mixité sociale dans notre réseau d'enseignement à l'étranger soit menée par l'Agence, pour dresser un état des lieux, qualitatif et quantitatif ;
- Qu'un rapport soit fourni avant l'été dans le cadre de la tenue des Assises de la protection sociale ;
- Que l'Assemblée des Français de l'étranger soit étroitement associée à cette réflexion.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	<b>X</b>	<b>X</b>
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

## RÉPONSE

## **Conclusion** : Perspectives pour les prochaines sessions

A l'issue de cette 42<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger, notre Commission s'est réunie pour convenir des orientations de ces travaux pour les deux prochaines sessions prévues en octobre 2025 et mars 2026, qui seront les dernières de l'actuelle mandature.

Pour octobre 2025, il s'agira en premier lieu de conclure les travaux des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger sur la **mixité sociale et l'aide à la scolarité** : nous viserons à présenter des propositions **pour inspirer des améliorations du dispositif**. Nous inscrirons ces travaux et ces propositions dans le cadre d'une réflexion plus large sur la gestion globale du réseau de l'Enseignement français à l'étranger. Nous espérons recevoir les informations sollicitées sur la **répartition des moyens budgétaires et humains entre zones géographiques et entre établissements** mais aussi selon les modalités de gestion : directe, conventionnés et partenaires. Nous ferons également un point général sur les **réponses obtenues à l'ensemble de nos résolutions antérieures** dans le domaine de l'enseignement.

Nous souhaitons approfondir la réflexion sur la **qualité de l'enseignement et la gestion des ressources humaines**, en auditionnant d'une part les représentants des usagers que sont les fédérations d'associations des parents d'élèves, et d'autre part les représentants des personnels enseignants.

Nous inviterons la Sénatrice Samantha Cazebonne pour dresser le bilan de la première édition des **Palmes de l'Enseignement français à l'étranger** et discuter avec elle des orientations pour la seconde édition déjà annoncée : choix des thèmes, composition du jury, diffusion de l'appel à candidatures, etc...

Nous poursuivrons nos travaux sur **l'éducation au développement durable** en réservant une audition aux établissements réalisant des actions pédagogiques exemplaires avec les **éco-délégués**.

Nous inviterons les acteurs français ou francophones de **l'enseignement à distance** pour faire un état des lieux de ce secteur et évaluer les offres pour des enfants français éloignés de nos réseaux scolaires ainsi que la complémentarité avec les offres classiques : Enseignement local, AEF, FLAM, etc...

Sur les affaires culturelles, nous inviterons les dirigeants de **l'Institut Français et de la Fondation des Alliances françaises** ainsi que les responsables concernés au Ministère des Affaires étrangères pour faire le point sur le développement de leurs activités, avec une attention particulière aux enjeux de la Francophonie identifiés au cours de nos travaux d'octobre 2024 et mars 2025.

Nous inviterons également **l’Ambassadeur Conseiller pour les affaires religieuses** afin d’apprécier la manière dont les organisations françaises ou francophones liées aux cultes contribuent, ou non, aux objectifs de la politique d’influence et de rayonnement culturel de la France et coopèrent avec les services publics.

Sur la Francophonie, nous auditionnerons la Députée Amélia Lakrafi récemment élue Déléguée générale de **l’Assemblée parlementaire de la Francophonie** afin de connaître le rôle de cette institution, ses initiatives notamment pour la promotion du **livre francophone** et lui présenter notre proposition de **mobiliser les citoyens francophones pour la semaine de la Francophonie de mars 2026**.

Pour conclure nos travaux dans le domaine de la Francophonie, une invitation aux **responsables des organisations patronales francophones** sera proposée pour mars 2026.

Sur l’audiovisuel extérieur de la France, nous répondrons à l’invitation d’une **visite sur place de TV5 Monde** qui nous avait été lancée par sa Direction générale.

Nous proposerons à la Commission en charge du budget de travailler de concert sur les bases du projet de **Loi de finances 2026** dans les domaines qui relèvent de notre Commission.

Enfin, nous réitérons notre proposition d’une séance de travail commune, en plénière, avec les commissions intéressées sur **les conséquences du déploiement de l’intelligence artificielle** tant dans le domaine de l’enseignement à distance ou dans les établissements que pour la valorisation des contenus francophones ou encore dans le domaine des industries culturelles et créatives.

-----